



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maisons de retraite

Question écrite n° 93475

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur le "jumelage" des maisons de retraite et des crèches. La maison de retraite de l'Abbaye à Saint-Maur-des-Fossés expérimente avec succès ce système depuis dix ans, en accueillant dans ses locaux une crèche. Ce dispositif s'avère bénéfique pour les enfants comme pour les personnes âgées créant ainsi une véritable solidarité intergénérationnelle. En effet, les enfants progressent dans leur processus de socialisation et de développement par leur contact avec des adultes. Quant aux résidents, ils se sentent valorisés en retrouvant une place d'adulte, puisque les enfants n'ont pas le regard négatif de leurs aînés sur la vieillesse. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir indiquer si d'autres expériences du même type ont été recensées et si des rapports confirment le succès que connaissent ces activités intergénérationnelles à Saint-Maur-des-Fossés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93475

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12373

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)